

# Le Tour de l'île de Batz



Randonnée n°124256

Une randonnée proposée par Le randonneur breton

Avec une alternance de plages en sable fin et blanc, de côtes rocheuses découpées et de paysages verdoyants, l'île du pays de Léon jouit d'un micro climat où la culture des pommes de terre primeurs est reine dans une terre fertilisée par le goémon.

<b>Durée :</b>	3h45	<b>Difficulté :</b>	Facile
<b>Distance :</b>	12.54km	<b>Retour point de départ :</b>	Oui
<b>Dénivelé positif :</b>	48m	<b>Activité :</b>	A pied
<b>Dénivelé négatif :</b>	42m	<b>Commune :</b>	Île-de-Batz (29253)
<b>Point haut :</b>	26m		
<b>Point bas :</b>	0m		

## Description

(D) Nous partons du débarcadère où accostent les navettes en provenance de Roscoff, pour tourner à droite après l'hôtel "Les herbes folles".

(1) Après 100m, prendre le chemin à droite en direction de l'auberge de jeunesse, traverser la plage et monter le petit escalier se trouvant à l'extrémité. Continuer tout droit le chemin pour rejoindre la route que l'on emprunte à droite sur 100m pour prendre à droite le chemin qui coupe le virage et arrive juste devant l'entrée du jardin botanique Georges. Delaselle (2).

A cet endroit, le sentier côtier est indiqué (rond Orange). Le suivre en contournant le jardin puis plein Est en longeant une première plage de sable blanc. Par un droite-gauche, on évite la descente à une autre plage pour continuer le sentier côtier jusqu'à la pointe Nord-Est de l'île (3) "Porz Doun".

Continuer le sentier côtier plein Ouest en laissant sur la gauche le centre équestre. Poursuivre à droite (4) pour faire le tour de la pointe du "Bigollé". Le sentier se poursuit au Sud-Sud-Ouest sur 500m pour bifurquer à droite, faisant le tour d'une petite crique (5). Prendre le chemin à droite. Le sentier côtier fait le tour de la pointe Ouest de l'île, dans un terrain rocheux, pour arriver au "terrain de foot" (6) que l'on traverse pour rejoindre la route.

Prendre à droite et rejoindre un croisement en T. Poursuivre à gauche et prendre la deuxième rue à droite et encore à droite pour arriver au phare (7). Le contourner pour prendre le chemin qui descend plein Est et prendre le premier chemin à droite afin de rejoindre la route (8).

Remonter la route à droite (Ouest) sur 50m pour prendre le chemin à gauche afin de rejoindre le sentier côtier en (9). Prendre alors à gauche.

Le sentier côtier se poursuit en laissant sur la droite le hangar de la SNSM puis la base de l'héliport (10) pour arriver, après avoir longé le collège, à la Place de l'Eglise (11).

Prendre à droite pour longer le port et retourner au point de départ.

## Informations pratiques

Il faut préciser que du point (2) au point (5), le sentier côtier se situe parmi une multitude de petits chemins plus ou moins larges et dégagés qui peuvent avoir leur charme et offrir des aspects différents suivant le niveau de la mer. S'ils s'éloignent plus ou moins du sentier côtier, ils le rejoignent systématiquement après quelques centaines de mètres.

## Points de passages

- D/A  
N 48.740872° / O 4.008239° - alt. 0m - km 0
- 1  
N 48.741725° / O 4.006243° - alt. 14m - km 0.21
- 2 **Entrée du jardin botanique G. Delaselle**  
N 48.741024° / O 3.993567° - alt. 7m - km 1.24
- 3 **Pont de Porz Doun**  
N 48.752916° / O 4.00647° - alt. 3m - km 4.7
- 4  
N 48.751569° / O 4.019619° - alt. 12m - km 5.78
- 5 **Faire le tour de la crique**  
N 48.748965° / O 4.026497° - alt. 6m - km 6.81
- 6 **Terrain de foot**  
N 48.7428° / O 4.029945° - alt. 5m - km 9.43
- 7 **Le Phare**  
N 48.745333° / O 4.026876° - alt. 25m - km 9.97
- 8  
N 48.743154° / O 4.023121° - alt. 24m - km 10.38
- 9 **Cale du bateau de sauvetage**  
N 48.740016° / O 4.020709° - alt. 5m - km 10.93
- 10 **Héliport**  
N 48.74303° / O 4.016095° - alt. 7m - km 11.49
- 11 **Eglise**  
N 48.744215° / O 4.009926° - alt. 16m - km 12.02
- D/A  
N 48.740915° / O 4.008244° - alt. 0m - km 12.54

## A proximité

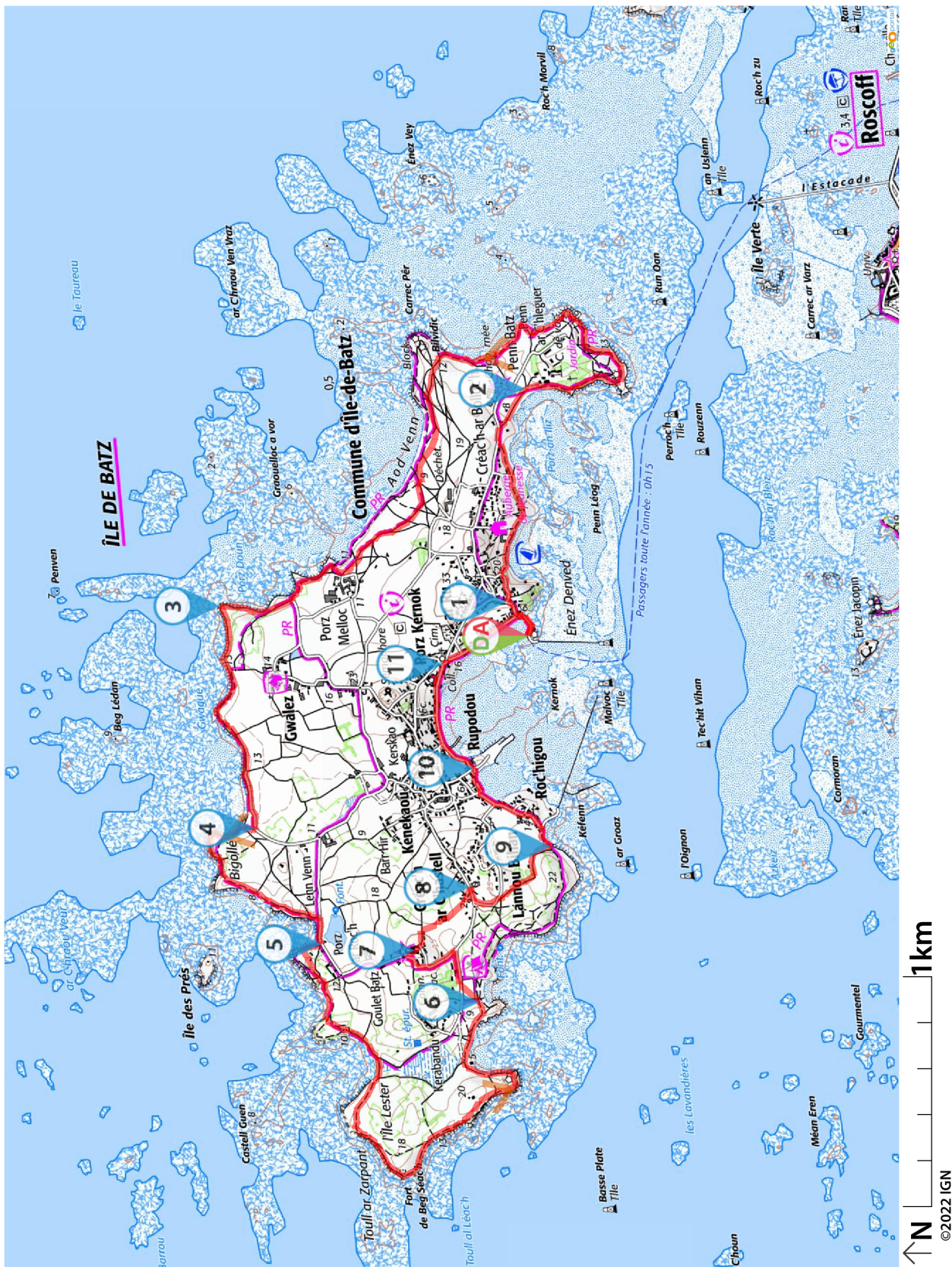
(2) Le jardin botanique Georges Delaselle : plantes exotiques et nécropole de l'âge de bronze.

(7) Le phare : 198 marches , hauteur 44m, 68m au-dessus de la mer.

(11) L'église Notre-Dame du Bon Secours.

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-le-tour-de-l-ile-de-batz/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.





# LA CHARTE

du *visorandonneur*

## Préparation de sa randonnée



### BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.



### CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



### S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



### PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

## Comportement pendant la randonnée



### RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



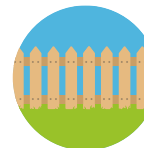
### RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



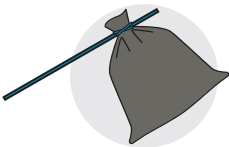
### RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



### REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



### RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



### ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



### GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



### LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

**Qu'il soit privé ou public**, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

**Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.**